Envoyé en préfecture le 09/04/2024 Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID: 029-212900310-20240405-DEC202415-DE



Département du Finistère Commune de Clohars-Carnoët

Publié le 0 9 AVR. 2024

DECISION n° 2024-15 DOMAINE DE LA DECISION : 1.1 Marchés publics Avenant n° 1 au marché de travaux - lot 1 - pour le Centre d'interprétation Gauguin

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au Maire, et notamment son alinéa 4,

Vu le marché de travaux - lot 1 - pour le Centre d'interprétation Gauguin passé avec l'entreprise LE FER, le 7 décembre 2023,

Vu la proposition d'avenant n°1 déposée par la maîtrise d'œuvre dont Modal architecture est le mandataire,

DECIDE

Article 1: d'approuver et de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux - lot 1 - pour le Centre d'interprétation Gauguin passé avec l'entreprise LE FER ayant pour objet :

- Arrachage, broyage, évacuation des végétaux hors limite plateforme définie par le marché;
- Terrassement et empierrement complémentaire pour stabiliser la plateforme chantier.

Le montant de l'avenant est de 18 200 € HT (21 840 € TTC) représentant 22,27 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché est porté de 81 709,53 € HT (98 051,43 € TTC) à 99 909,53 € HT (119 891,44 € TTC).

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera affiché à la porte de la mairie.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 4 : La Directrice générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët, Le 5 avril 2024, Le Maire, Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.